

COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal **du 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 19 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM CLAIRET Yves, DALLA MOTTA Giuseppe, MONPAYS Clotilde, VALETTE David, FERMAUT Yann, DEHAINE Françoise, CANIS Claire.

Étaient absents excusés : Mme STOMKA Séverine (procuration à Mme DEHAINE Françoise),

Secrétaire de séance : Mme MONPAYS Clotilde

Taux promotion avancements de grade

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

100 % pour tous les cadres d'emploi de la collectivité

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

Création de postes

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création des emplois suivants :

- Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de Secrétaire Général de Mairie
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2025 :
 - De l'emploi permanent à temps non complet (17,25/35h) de Rédacteur,
 - De l'emploi permanent à temps non complet (25/35h) d'Adjoint technique,
- la création, à compter de cette même date,
 - d'un emploi permanent à temps non complet (17,25/35h) de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
 - d'un emploi permanent à temps non complet (25/35h) d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

Mise en place du RIFSEEP

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19 juin 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil municipal Décide d'instituer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) selon les modalités présentées.

Convention de partenariat pour l'accès des points lecture aux services de la Médiathèque départementale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de son soutien aux établissements culturels, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais souhaite conclure avec les communes possédant une bibliothèque, une convention de partenariat sur la période 01 janvier 2025 au 31 décembre 2028 relative aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

Le projet de convention proposé conditionne l'accès des points lecture aux services de la Médiathèque du Département.

La Commune s'engage à faire fonctionner son point lecture de façon à permettre le libre accès aux documents par tous les publics.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention pluriannuelle de partenariat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de partenariat, relative à l'accès des points lecture aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Daniel MARTINÉ